



Ma lettre d'information

N°9 - Mars 2026

Mon appel à voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochains

Jamais peut-être ces élections locales n'auront été aussi importantes.

L'action locale, en particulier dans le cadre communal, est à mon avis sur bien des aspects de la vie quotidienne ce qui permet encore à notre pays de garder une cohésion et un sentiment d'appartenance à une même communauté.

J'avais déjà cette conviction avant d'être élu député. Je l'ai encore plus après presque deux ans d'Assemblée nationale...

Le rôle des élus locaux, des maires en premier lieu, sera encore plus important demain car l'État - que les administrations centrales le veuillent ou non - devra se concentrer sur ses missions essentielles, en priorité le régalien (Défense nationale, sécurité intérieure, justice), a fortiori en ces temps d'instabilité internationale.

J'ajoute que l'une des sources d'économies pour notre État face au mur de la dette est évidemment d'abandonner certaines actions qui doublonnent avec les collectivités quand elles ne relèvent pas uniquement du contrôle de celles-ci.

Donc, choisissez bien votre maire. Sa capacité à gérer, à prendre en compte votre quotidien tout en préparant notre avenir collectif sera plus déterminant que jamais.

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Décentralisation : Appel à une vraie réforme de l'Etat

En octobre 2025, le Premier ministre avait annoncé son intention de déposer un **nouvel acte de décentralisation** à la suite de sa déclaration de politique générale.

Je m'en étais alors réjoui car, alors que nous connaissons une instabilité politique chronique, les **collectivités locales restent un pôle de stabilité**, qui agit pour le **quotidien** et investit pour l'avenir des territoires. Pourtant, plusieurs mois après cette déclaration, nous n'avons pas vu arriver de nouvel acte de décentralisation.

Ce nouvel acte de décentralisation est d'autant plus nécessaire que, malgré ce grand mouvement girondin initié dans les années 80, **nous avons assisté progressivement à une reprise en main par l'État central via un accroissement des normes et des contrôles**. Le résultat est qu'aujourd'hui tout le monde s'occupe de tout avec pour conséquence des projets qui peinent à aboutir et des dépenses publiques en augmentation constante.

C'est pourquoi j'ai interrogé le Premier ministre lors de la séance de questions au gouvernement du 14 janvier en lui **demandant quand ce nouvel acte de décentralisation aboutira**.

Le Gouvernement m'a assuré d'un travail en cours sur la clarification des compétences en plus du décret récemment paru pour simplifier l'action des collectivités.

Retrouvez l'intégralité de mon intervention [ici](#).



Loi sur le droit à l'aide à mourir

Le sujet est trop important pour obéir à des réflexes partisans. Il touche chacun d'entre nous au plus profond.

J'aurais aimé que, plutôt qu'un "droit à mourir", nous votions un droit à ne pas souffrir car trop de personnes dans notre pays ne bénéficient pas d'une prise en charge par une unité de soins palliatifs mais en étant bien conscient que les bonnes intentions ne suffisent pas et qu'il faudra y mettre les moyens, **j'ai voté pour la propositions de loi relative aux soins palliatifs et d'accompagnement et contre celle** créant un droit à l'aide à mourir.

Je crains en effet que **les conditions prévues dans le texte ne constituent pas de réels gardes-fous** et ne résistent pas dans la durée à l'épreuve des faits.

En effet, **cette loi ne concernera pas que les derniers jours de l'existence**. Une personne atteinte d'une affection grave et incurable engageant le pronostic vital en phase avancée ou terminale n'est pas forcément à la toute fin de sa vie. Et si je comprends le désir légitime d'éviter les souffrances inutiles, **je crains** que pour toutes sortes de mauvaises raisons on **autorise ainsi à recourir à l'euthanasie** pour des **personnes qui ont encore un certain temps à vivre** mais qui **demandront à mourir parce que mal ou pas accompagnées**, désireuses de ne pas constituer une charge pour leurs proches ou tout simplement convaincues d'être de trop.

Je **regrette** également que contrairement à la première version du texte, ne soit plus précisé expressément que **la seule souffrance psychologique ne peut justifier une demande de recours au droit à mourir**.

Enfin, **instituer un délit d'entrave au droit à l'aide à mourir présente un réel danger** de voir tel ou tel soignant ne pratiquant pas l'aide à mourir d'être accusé en cas d'interprétation extension par la justice de ce délit d'entrave qui, à mon sens, ne se justifie pas et qui n'était d'ailleurs pas prévu dans le texte initial.

Je vous livre ces réflexions et ces arguments avec beaucoup d'humilité tant le sujet est difficile. Pour autant je constate que si le texte avait été adopté à une large majorité en première lecture, ce ne fut pas le cas cette fois, signe que nos doutes sont de plus en plus partagés.



TEXTE ADOPTÉ n° 243
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

25 février 2026

PROPOSITION DE LOI

relative au droit à l'aide à mourir,

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

Lutter contre le phénomène d'agencification de l'Etat : l'action publique menacée

437 opérateurs de l'Etat, 318 organismes consultatifs et 1153 organismes publics nationaux. Voilà la réalité du phénomène d'agencification de l'Etat et de dilution du pouvoir largement démontré par un récent rapport sénatorial.

Si certaines agences s'avèrent utiles, ce florilège d'agences **nuit à la lisibilité et l'efficacité de l'action publique**, et mène à une **surconsommation de l'argent public**.

Plus qu'une simple suppression de ces agences qui, en tant que tel, n'aurait pas de sens, j'ai souhaité, lors de mon intervention sur la proposition de résolution visant à lutter contre le phénomène de l'agencification, que nous nous interroguions sur ses **causes profondes**.

En réalité, la multiplication d'agences et autres opérateurs a été bien souvent une **manière de contourner la lourdeur de l'action publique ou de de la commande publique**.

Il est donc indispensable de regarder la réalité en face et d'engager, en réalité, une **grande réforme de l'Etat et de notre organisation administrative**, en conservant certaines agences nécessaires pour des missions qui exigent de sortir du cadre de l'Etat (par exemple le pilotage du sport de haut niveau) tout en simplifiant notre fonctionnement administratif pour gagner en efficacité et réaliser de réelles économies.

Retrouvez l'intégralité de mon discours [ici](#).



L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 : un révélateur

Alors que les Jeux de Paris 2024 ont laissé derrière eux un souvenir inoubliable pour tous les Français, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 approche à grand pas. En considérant le succès des JOP de Paris en 2024, il est indispensable que l'organisation des JOP d'hiver 2030 s'en inspire, par exemple en matière de pilotage des infrastructures et d'accessibilité du public.

Lors de l'examen de ce projet de loi, je n'ai cependant pas pu m'empêcher de faire remarquer qu'**à chaque fois que nous devons réaliser un très grand projet** comme la rénovation de Notre-Dame ou organiser de grands événements à l'image des JO, nous devons à chaque fois créer des **lois nous permettant de déroger au droit commun**.

Cela devrait nous interroger collectivement sur la **complexité normative française** qui abouti trop souvent au ralentissement des projets et à l'explosion de leur coût.

Retrouvez l'intégralité de mon intervention [ici](#).

N° 2395

N° 307

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 janvier 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 janvier 2026

PROJET DE LOI

(procédure accélérée)

relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030,

**TEXTE ÉLABORÉ PAR
LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE**

En circonscription

Au Salon de l'agriculture avec les acteurs du Calvados

Comme l'an passé, j'ai été **très heureux de retrouver les acteurs agricoles du Calvados** au Salon de l'agriculture !

Au-delà des traditionnelles dégustations de produits qui font la richesse de notre terroir et la singularité de notre pays, ce salon est aussi l'occasion d'**échanger avec les professionnels** sur de nombreux sujets.

Je pense évidemment aux sujets d'actualité comme la **crise agricole**, la gestion des **maladies** ou le traité avec le Mercosur, mais aussi des sujets plus profonds et de long terme comme l'**excès de normes** ou la **gestion de l'eau** dans un contexte de changement climatique qui impacte déjà fortement notre modèle de production.



Un nouveau centre de psychologie à l'Université de Caen



Toutes les études démontrent que le nombre de jeunes souffrant de troubles psychologiques est en forte augmentation.

C'est pourquoi je salue **l'initiative menée par l'Université de Caen**, qui vise à **créer un nouveau centre de soin psychologique** au sein de la fac de psychologie.

Hommage aux héros de la Gendarmerie nationale



Comme chaque année, nous avons rendu hommage aux gendarmes tués dans l'exercice de leur mission à la caserne le Flem.

Comme l'actualité nous l'a encore démontré, nos gendarmes sont prêts à risquer leur vie pour notre sécurité.

Visite de l'Établissement Français du sang



En visite à l'Établissement Français du Sang (EFS- de Caen, j'ai eu le plaisir d'échanger avec les professionnels présents sur les grands enjeux en matière de sang.

Des enjeux que l'on connaît comme la **nécessité de toujours rappeler l'importance du don du sang**, mais d'autres dont on entend moins parler à l'image de

Ce projet permettra **plus d'accessibilité aux soins**, tout en offrant un **terrain formateur** pour les étudiants de psychologie de Caen.

la nécessité d'accroître notre **souveraineté en matière de stocks de sang** et de plasma, que ce soit pour le soin ou la fabrication de médicaments.

En visite sur le chantier du CHU

Début février, j'ai eu l'occasion de visiter le chantier de construction du CHU.

Nous ne pouvons que nous **satisfaire de la bonne tenue du chantier** qui permettra de livrer ce nouvel hôpital dans les temps, dans le courant de l'année 2027. Cela **permettra à tous les patients, les soignants ainsi que les familles de disposer d'un lieu plus fonctionnel et totalement adapté aux techniques médicales d'aujourd'hui**.

Il ne faut toutefois pas oublier que si les locaux ont leur importance, c'est d'abord aux soignants que nous devons la qualité des soins.



ME RENCONTRER

Mes permanences

Thue et Mue - Sans rendez-vous

Le 1er samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Adresse : Mairie de Bretteville l'Orgueilleuse, 10 place des canadiens, 14740 Thue et Mue

Tilly-sur-Seulles - Sans rendez-vous

Le 2e samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Adresse : Hôtel de Ville, 5 place Général de Gaulle, 14250 Tilly-sur-Seulles

Caen - Sur rendez-vous

Adresse : Permanence parlementaire, 10, avenue de l'Hippodrome, 14000 Caen

ME CONTACTER

Permanence parlementaire

10, avenue de l'Hippodrome - 14000 CAEN

Assemblée nationale

126, rue de l'Université - 75355 PARIS

Contacts

Téléphone : 02 31 71 03 29

Mail : joel.bruneau@assemblee-nationale.fr

Vous connaissez quelqu'un qui souhaite recevoir la Newsletter ?

Transmettez lui le lien pour s'abonner : <https://form.qomon.org/formulaire-dabonnement-54/>

